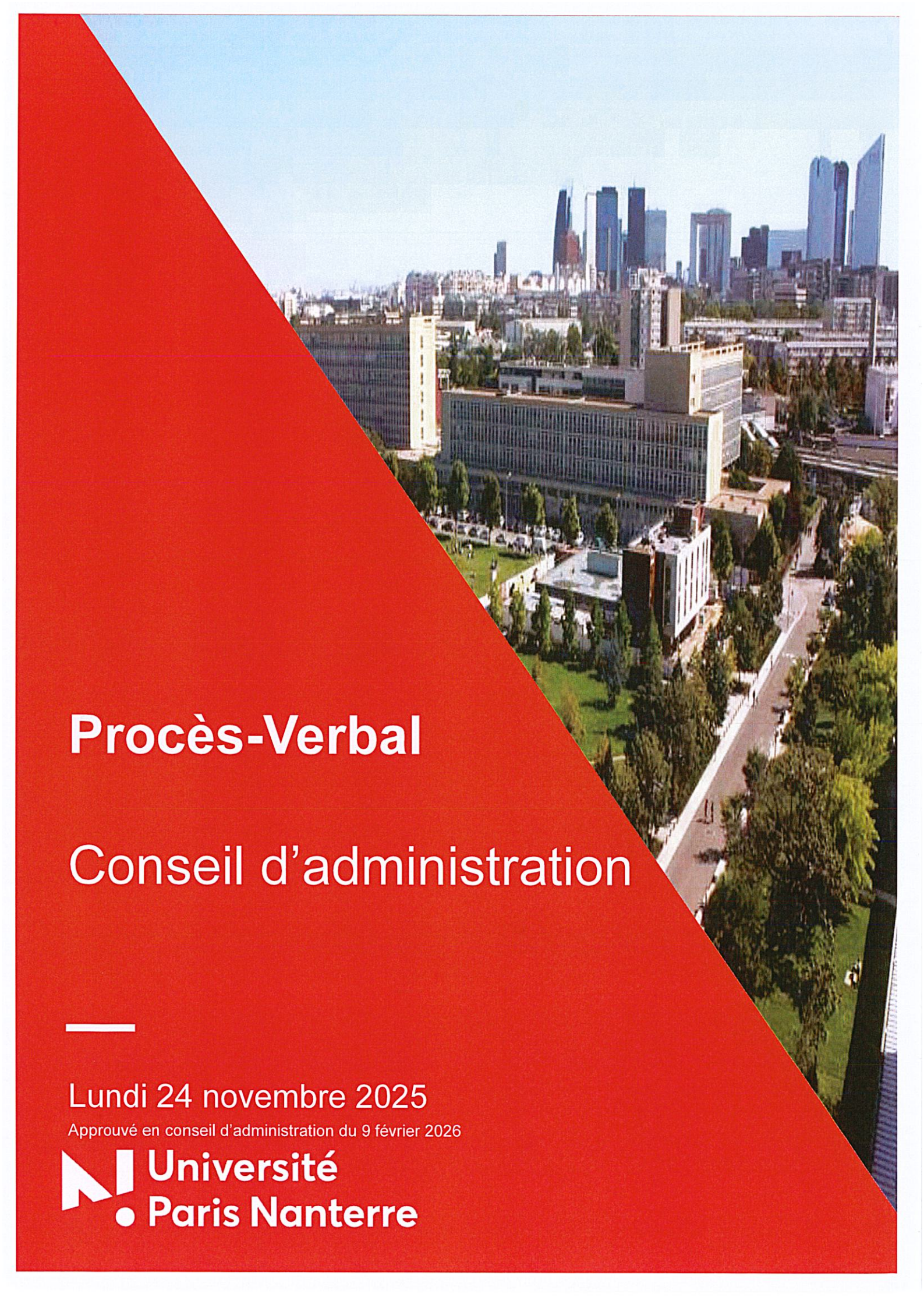




Procès-Verbal

Conseil d'administration

Lundi 24 novembre 2025

Approuvé en conseil d'administration du 9 février 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2025

FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents :

Mme ROLLAND-DIAMOND, Présidente de l'Université Paris Nanterre

M. RENAUT, Vice-Président chargé du conseil d'administration

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

COLLÈGE A

Mme CHAMPEIL-DESPLATS
(Nanterre, une ambition solidaire)

Mme LE MAITRE (Nanterre, une
ambition solidaire)

M. VALLET (Nanterre, une ambition
solidaire)

M. SERIO (Agir pour Nanterre)

COLLÈGE B

Mme BELLINI (Agir pour Nanterre)

M. CAMUS (Nanterre, une ambition
solidaire)

Mme CEDELLE (Nanterre, une ambition
solidaire)

Mme DEMOULIN (Nanterre engagée)

Mme LAVAUULT (Nanterre engagée)

M. MATHIOT (Nanterre, une ambition
solidaire)

Mme QUENTIN (Nanterre, une ambition
solidaire)

COLLÈGE BIATSS

M. AYARI (CGT)

M. BARRY (SNASUB – FSU)

Mme BRZOWSKI (SGEN CFDT)

M. ETTAI (SGEN-CFDT)

Mme MONDOUT (SNASUB – FSU)

COLLÈGE USAGERS

M. BONZON (Le Poing Levé, la liste
anticapitaliste et révolutionnaire)

Mme AMANZOU (UNEF : pour nos
semaines de révision et contre la
sélection)

Mme GAIDOT (UNEF : pour nos
semaines de révision et contre la
sélection)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

M. MIGEVANT (CNRS)

MEMBRES INVITÉS

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

Mme BRUGEILLES (Vice-présidente
chargée de la commission de la
recherche)

Mme FOURAULT-CAUET (Vice-
présidente Formation et vie
universitaire)

CHARGÉ.ES DE MISSION

CABINET DE LA PRÉSIDENTE

Mme FAES (cheffe de cabinet)

Mme JELEVA (Vice-présidente chargée de la commission de la formation et de la vie universitaire)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Mme FEVRE (Directrice générale des services)

M. GUÉRIN (DGSA chargé de la formation universitaire et de la vie étudiante)

M. LETOURNEUX (GDGA chargé du pilotage, des finances et du numérique)

Mme SANCHEZ-MONDESIR (DGSA chargée des ressources humaines)

AGENCE COMPTABLE

M. DION (Agent comptable)

DAJI

Mme DE BEARN

Mme GORCHON

Mme FOURCAUD

RECTORAT

Mme SUANT

DIRECTION ET RESPONSABLES ADMINISTRATIFS D'UFR ET INSTITUTS

M. GREA (Directeur adjoint UFR PHILLIA)

CROUS

M. MOREAU (Directeur du CROUS)

DIRECTION DES ÉCOLES DOCTORALES

DIRECTION CENTRALE

DIRECTION DES SERVICES COMMUNS ET GÉNÉRAUX

Mme BRANDOLINI (Responsable administrative et financière de La Contemporaine)

M. FOURNEL-TOUBOUL (Responsable administratif financier SCD)

M. PAVLIDES (Directeur MEDIADIX)

M. SENE (Directeur La Contemporaine)

Mme SWIATEK (Directeur SCD-BU)

ÉMARGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

M. FONTAINE (Direction financière)

M. STAHLHOFEN (Responsable CAP)

M. RODAS (Chargé de l'amélioration continue)

M. SEVERS

Mme SALMON (Direction financière)

SOMMAIRE

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.....	9
1) PV DES CA DU 22 SEPTEMBRE ET DU 20 OCTOBRE 2025	9
II – FINANCES	10
1) CADRE REGLEMENTAIRE DES DEPENSES.....	10
2) PRESENTATION DE LA POLITIQUE ACHAT	11
3) DOCUMENT DE CADRAGE DU CONTROLE INTERNE FINANCIER	13
4) MARCHES.....	14
III – STRATÉGIES DE L'ÉTABLISSEMENT	15
1) SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE : POINT D'ETAPE.....	15
IV – RESSOURCES HUMAINES	17
1) PRIME D'ETABLISSEMENT 2025 DES PERSONNELS BIATSS (COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL - CIA)	17
2) DELIBERATION CORRECTIVE.....	19
V – FORMATION	19
1) DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION DE L'INSPE MASTERS M2E	19
VI – CONVENTIONS	20
1) CONVENTIONS DE RECHERCHE	20
2) AUTRE CONVENTION.....	21
3) CONVENTIONS SIGNEES PAR DELEGATION.....	22

*La séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est ouverte
à 9 heures 49 sous la présidence de Mme Rolland-Diamond.*

La Présidente remercie les élus de leur présence. Elle indique que le point sur la PEDR¹ est supprimé en raison de l'absence de changement par rapport à la dernière délibération et qu'un point sur le dossier d'accréditation pour la formation des enseignants (M2E²) a été ajouté afin de respecter le calendrier national.

Elle signale que, dans la nuit du 19 au 20 novembre, l'UNEF a procédé à une nouvelle occupation du hall du bâtiment Grappin, exigeant une reprise des « négociations » en vue de l'inscription des « sans fac ». Elle rappelle que toute intrusion dans un bâtiment public en dehors des heures d'ouverture est un fait délictueux qui a pour conséquence d'affaiblir l'Université Paris Nanterre ainsi que l'enseignement supérieur public dans un contexte de grande difficulté. Ce type d'action, qu'elle réprouve, perturbe considérablement le fonctionnement de l'établissement. L'Université Paris Nanterre se mobilise de façon unique par ses commissions pédagogiques pour examiner les demandes d'inscription puis les recours. Pour sortir de cet affrontement stérile entre un groupe et une présidence d'université, une consultation de l'ensemble des commissions pédagogiques a été réalisée afin de leur demander si elles étaient prêtes à examiner de nouveaux dossiers : la majorité a voté contre. Elle se refuse à aller à l'encontre de l'avis majoritaire des commissions pédagogiques.

La présidence a proposé aux occupants une rencontre en présence de l'ensemble des organisations syndicales représentatives, proposition acceptée par deux d'entre elles. Elle rappelle qu'il n'est pas envisageable de procéder à des inscriptions en L1³ au niveau de l'établissement, celles-ci relevant de procédures nationales. Pour les niveaux L2⁴ à M2⁵, les dossiers de recours suivent les procédures en vigueur et continuent d'être examinés. Il a toutefois été proposé, afin de rétablir au plus vite un fonctionnement normal, d'étudier certains dossiers de recours en vue d'une inscription éventuelle dans un DU⁶ de l'établissement, sous réserve de l'accord de la commission pédagogique concernée. Il s'agit d'une proposition visant à protéger l'intérêt et le bon fonctionnement de l'établissement et non à revenir sur les principes qui doivent continuer de prévaloir : le respect de l'égalité de traitement et des commissions pédagogiques. Encore ce matin, un long message a été envoyé par l'UNEF qui, de nouveau, menace l'établissement d'une occupation. L'Université Paris Nanterre ne peut subir la menace d'un groupe tentant d'imposer ses vues par l'intimidation. L'établissement a déjà accepté cette année plus de 500 dossiers d'étudiants sans affectation, ce qui l'honore. Elle ajoute que des vidéos portant atteinte à la réputation et à l'intégrité des personnes concernées ont été diffusées sur les réseaux sociaux. Ces images de personnes filmées contre leur volonté, pourtant clairement exprimée, doivent être retirées au plus vite.

Elle en profite pour signaler qu'un élu étudiant UNEF n'étant plus inscrit dans l'université, le CA comporte un siège de moins et que les élections aux conseils centraux pour les usagers auront lieu cette année.

Mme GAIDOT invite l'ensemble des élus à lire le mail envoyé par l'UNEF. Elle rappelle que la proposition de rendez-vous s'est faite sous la menace d'une intervention policière qui est assumée pleinement par la présidence – faits qualifiés par la Ligue des droits de l'homme d'inadmissibles. Ces menaces d'intervention policière et de violence, qui écartent toute possibilité de solution constructive, interrogent : elle ne sait pas s'ils cherchent à gagner du temps ou à décourager les interlocuteurs. Elle affirme avec force que l'UNEF continuera à lutter contre la sélection à l'université et contre Parcoursup dans les mois et les années à venir. L'UNEF refuse d'être un rouage des grandes difficultés que l'enseignement supérieur traverse.

Elle souligne qu'aucune base légale ne justifie le refus d'examiner les dossiers des L1, d'autant que cette pratique existe dans d'autres universités. Par ailleurs, la participation des commissions pédagogiques à ce sondage a été minoritaire. L'UNEF demande l'inscription de 46 étudiants, ce qui représente 29 commissions pédagogiques de l'université (14 pour les L1). La présidence tente de criminaliser un conflit social, qui essaie de combattre des injustices. Elle insiste sur le fait que l'UNEF propose un certain nombre de solutions.

La Présidente lui propose de ne pas répéter les éléments présents dans le papier distribué.

¹ Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche.

² Master enseignement et éducation.

³ Première année de licence.

⁴ Deuxième année de licence.

⁵ Seconde année de master.

⁶ Diplôme universitaire.

Mme GAIDOT conclut sur le fait que la majorité des étudiants et des personnels veut que des solutions de sortie de crise soient trouvées, ce qui ne passera pas par des interventions policières.

La Présidente rappelle que l'intervention des forces de l'ordre n'avait qu'une raison d'être : faire évacuer un bâtiment occupé et dont l'occupation mettait en péril la sécurité des biens et des personnes dont elle a la responsabilité. Elle estime que le taux de participation des commissions pédagogiques, de moins de 50 %, en dit long de la fatigue des collègues sur cette question. Il ne lui semble pas qu'un faible taux de participation ait empêché l'UNEF de revendiquer, à juste titre, la majorité de suffrages étudiants aux élections des conseils centraux. Il s'agit de respecter l'avis de la majorité des commissions pédagogiques.

Pour M. BONZON, les forces de l'ordre n'ont aucune place à l'université.

La Présidente lui demande si cela vaut pour une voie de fait.

S'ensuit un échange inaudible.

M. BONZON dénonce vigoureusement le renversement de responsabilité opéré par la présidence : ce ne sont pas les étudiants qui se mobilisent pour défendre une université ouverte à toutes et à tous qui fragilisent l'enseignement supérieur, mais bien les politiques d'austérité imposées par le ministère. Il considère que la consultation des commissions pédagogiques s'est faite de manière opaque alors que cela aurait pu intéresser personnels et étudiants. De la même façon, il ne sait pas comment ont été examinés ces 500 dossiers que l'université aurait accepté. Il donne l'exemple d'une étudiante avec le statut de réfugié, dont le dossier a été validé par le rectorat, qui a procédé à son affectation dans l'Université Paris Nanterre. Pourtant, à ce jour, elle n'a reçu aucune réponse de la part de l'établissement. Pour lui, ce silence n'a rien d'anodin : il y voit un lien direct avec son engagement au sein du collectif des « sans fac ». Il estime qu'il s'agit d'une décision politique visant à empêcher son inscription. Pour sauvegarder l'image de l'enseignement supérieur public, la présidence devrait s'opposer à cette sélection au lieu de faire intervenir des CRS⁷, faire voter des budgets austéritaires et mettre en place des partenariats avec des entreprises du privé, dont des entreprises de l'armement, complices du génocide en Palestine. Le Poing Levé soutient la mobilisation du collectif des « sans fac » et sera présent au rassemblement prévu ce jour.

La Présidente confirme qu'une consultation des commissions pédagogiques n'inclut pas les étudiants.

Mme JELEVA indique que l'établissement a accueilli 151 étudiants pour des places en L1 dans le cadre de la CAES⁸ – chiffre plus élevé que les années précédentes. Elle en profite pour dire que ces dossiers sont examinés avec toute l'attention que méritent les candidats et que les propositions sont faites sur la base de leur projet et de leur cursus antérieur. À ces chiffres, s'ajoutent les 270 recours acceptés via la plateforme locale *Démarches simplifiées* ainsi que les 80 étudiants réfugiés passés par la procédure de demande d'admission adaptée.

Mme LAVAUT dit ne pas comprendre comment un simple sondage envoyé par mail peut être présenté comme un outil de « démocratie interne ». Elle ne voit pas davantage au nom de quoi des commissions opposées au réexamen de certains dossiers pourraient imposer leur position à celles qui, au contraire, souhaitent les étudier. Elle estime qu'il s'agit d'une volonté de justifier une fin de non-recevoir et que faire le parallèle avec le vote des étudiants ou des personnels est de mauvaise foi. Les étudiants et les personnels sont en attente de solutions sincères et collectives pour ces jeunes. Sud Éducation est favorable au fait d'examiner des solutions, y compris pour les L1. Il s'agirait d'un geste fort face aux tutelles que l'Université Paris Nanterre prenne position contre Parcoursup qui, elle le répète, n'est pas un dispositif égalitaire. Elle considère que la violence ne vient pas des étudiants, mais d'un système qui détruit personnels et étudiants.

La Présidente aimerait savoir si le sondage aurait été considéré comme un acte démocratique si son résultat avait été positif. Elle répète que l'université se mobilise pour accueillir le plus grand nombre d'étudiants et passe un temps considérable à parler de cette question. Les occupations empêchent de fonctionner et de mener à bien les discussions sur les finances, ce qui revient à affaiblir le service public de l'enseignement et la recherche.

M. SERIO s'interroge sur l'efficacité et la pertinence d'organiser un sondage dans l'urgence – sondage qui entretient la frustration et l'absence de confiance. Le conseil d'administration serait en droit de se demander

⁷ Compagnies républicaines de sécurité.

⁸ Commissions d'accès à l'enseignement supérieur.

ce que la présidence aurait fait si le résultat avait été différent. Il espère que l'établissement ne va pas fonctionner ainsi à l'avenir, au risque de se demander à quoi le conseil d'administration sert.

La Présidente insiste sur le fait qu'il s'agit d'un problème national, auquel l'Université Paris Nanterre contribue pleinement. C'est dans cet esprit que la consultation a été menée, afin de ne pas réduire la situation des « sans fac » à un simple affrontement entre un collectif et l'administration. Les inscriptions relèvent des commissions pédagogiques, raison pour laquelle elles ont été consultées. Elle précise que si la majorité des commissions pédagogiques avait été favorable, elles auraient toutes examiné les dossiers.

Mme DEMOULIN regrette la manière dont la consultation s'est déroulée, à la fois du fait du délai très court et de l'absence d'explicitation des enjeux liés à la sélection et Parcoursup. Elle répète qu'un sondage n'est pas un dispositif démocratique, d'autant que la présentation était orientée et qu'il n'était pas précisé que la majorité serait suivie. Elle aimerait savoir pourquoi les dossiers ne sont pas envoyés aux commissions ayant donné leur accord. Elle est déçue et attristée par la manière de fonctionner et espère que cela ne préjuge pas des procédures démocratiques dans l'université par la suite.

Mme AMANZOU pointe le fait que les étudiants accueillis par la procédure d'admission adaptée s'inscrivent dans une primoprocédure et ne devraient pas servir à « gonfler » les chiffres des recours acceptés. Elle insiste sur le fait que l'UNEF est un syndicat étudiant, qui mène une action syndicale dont le mode d'action est légitime et reconnu comme tel par la section disciplinaire engagée par la présidence. Les perturbations n'ont pas été générées par les occupants, mais par l'administration qui a choisi de faire évacuer le bâtiment Grappin. La présidence a mis en place des procédures injustes, qui valident la sélection, sociale et discriminante, nationale. L'UNEF propose le dialogue et le compromis face à la répression et la criminalisation. Elle l'appelle à se présenter à la rencontre de mercredi avec une contre-proposition.

La Présidente signale que la proposition, rappelée en début de séance, est que la commission pédagogique d'un DU examine quelques dossiers.

M. ETTAI précise que la CFDT compte défendre les intérêts matériels et moraux des personnels. Il souligne que les conditions de travail sont dégradées par les modes d'action de l'UNEF. La mobilisation contre les effets négatifs de Parcoursup est légitime, mais doit respecter la communauté universitaire. La CFDT condamne toutes les actions d'occupation et d'intimidation, qui mettent en danger étudiants et personnels. Il rappelle que la poursuite d'étude existe dans d'autres établissements et par la formation tout au long de la vie.

Pour Mme BELLINI, il ne faut pas opposer les acteurs de l'université par des sondages, surtout lorsque les enjeux ne sont pas explicités. Elle précise qu'elle-même n'a pas voté ne se sentant pas concernée par l'objectif. Il est important que la communauté se mobilise pour chercher les financements dont l'établissement a besoin.

La Présidente propose de passer au point suivant. Elle indique que le Poing Levé a demandé de soumettre au vote une motion.

M. BONZON en donne lecture ;

« Alors que le génocide en Palestine se poursuit malgré un cessez-le-feu signé le 10 octobre 2025, l'Université Paris Nanterre a pourtant maintenu ses partenariats avec des entreprises accusées de complicité avec ce même génocide. Parmi elles, des entreprises françaises du complexe militaro-industriel, à l'instar de Thalès, MBDA, Dassault aviation ou Safran. Entreprises responsables de l'envoi de composants militaires, présentes dans les drones et missiles de l'État d'Israël. De même, l'université a poursuivi ces liens avec HP, principal fournisseur informatique de l'armée israélienne. Ces partenariats sont fermement dénoncés par la communauté universitaire. En effet, plus de 1 500 étudiants, BIATSS⁹ et professeurs ont déjà signé une pétition demandant la rupture de ces partenariats. Le conseil d'administration, réuni ce 24 novembre, prend ainsi acte de cette pétition et accepte de rompre les partenariats de l'université avec les entreprises susmentionnées.

Dans ce même contexte, la répression visant les soutiens au peuple palestinien continue de s'intensifier en France, notamment dans l'enseignement supérieur et la recherche. À Sorbonne nouvelle, un enseignant vacataire a été licencié pour avoir porté un drapeau palestinien sur son sac. À l'Université Paris Nanterre, l'organisation d'une exposition et d'une conférence sur la Palestine portée par des organisations syndicales étudiantes et de personnels a été entravée. Le conseil

⁹ Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé.

d'administration affirme son engagement à respecter la liberté d'expression politique et académique de soutien à la Palestine. »

Pour La Présidente, la motion mélange différentes notions. Il ne lui semble pas que les composantes forment les étudiants à autre chose qu'à acquérir les savoirs et les compétences nécessaires, dans le domaine qu'ils ont choisi, pour leur avenir professionnel. Elle indique qu'elle ne va pas soumettre la motion au vote.

M. SERIO la remercie pour cette décision. Il estime qu'il ne faut pas opposer les étudiants entre eux par rapport à leur formation. Ces entreprises et groupes industriels contribuent à valoriser des savoirs au service de la défense et de l'aviation civile – secteur qui doit faire face au défi climatique pour permettre à chacun de continuer à voyager.

M. BONZON souligne que cette pétition est portée par des personnels et étudiants qui ne veulent pas que l'université soit au service des intérêts privés, au service d'entreprises qui participent directement à un génocide. Il rappelle que les bombardements à Gaza se poursuivent. Cette mobilisation lui paraît d'autant plus essentielle que la jeunesse est appelée à servir sous le drapeau, dans un contexte où le budget de l'enseignement supérieur est drastiquement réduit. La motion dénonçait également la répression qui a lieu en France et à l'Université Paris Nanterre – ce qui n'est pas anodin dans une période où le ministère tente de ficher les personnels de l'enseignement supérieur en fonction de leurs opinions politiques. Il dénonce avec force le refus de soumettre au vote cette motion.

Mme AMANZOU appelle à cesser le fait du prince. Il est difficilement défendable de refuser de soumettre au vote une motion simplement parce qu'elle ne plaît pas, sans justification liée ni aux délais ni à la nature du sujet. Une organisation représentative en a fait la demande ; il appartiendra donc au conseil d'administration de trancher. Elle ne considère pas que cela revient à opposer les étudiants entre eux. Elle rappelle que HP fournit l'ensemble du matériel d'identification biométrique des *checkpoint* de la Palestine occupée, permettant le maintien d'un apartheid.

Mme DEMOULIN confirme que ce n'est pas la première fois que la présidence refuse en séance d'examiner une motion. Elle est sidérée par le fait qu'il n'y ait pas la possibilité d'avoir un débat sur cette question, qui a fait l'objet de longs échanges lors de la dernière instance. Le rôle du conseil d'administration est de s'emparer de certains sujets.

Mme LAVAUULT abonde dans le même sens. Elle revient sur le sondage proposé par le ministre fait en dépit des règles élémentaires du respect des libertés individuelles, qui organise le fichage des étudiants et des personnels. Elle estime que la communauté universitaire doit être concernée par les partenariats dans lesquels les étudiants sont engagés. Elle reconnaît qu'aucune entreprise n'a « les mains propres », mais rappelle que la situation actuelle est d'une gravité exceptionnelle et que les générations futures demanderont des comptes. Selon elle, le droit de voyager ne peut en aucun cas être invoqué pour justifier les actions de ces entreprises.

M. SERIO souligne que certains étudiants sont salariés de ces entreprises et rappelle que l'origine même d'Internet est liée intimement à la guerre atomique et à la logique de dissuasion nucléaire, ce qui n'empêche pourtant personne de l'utiliser aujourd'hui. S'il peut comprendre certains arguments, il estime que si l'établissement se retirait totalement, il s'isolerait et laisserait de côté des personnes qui aspirent à des carrières différentes, avec d'autres ambitions, notamment celle de contribuer à l'évolution de la société.

Mme LE MAITRE estime ne plus se trouver dans un conseil d'administration, mais dans un lieu où s'expriment des rapports de force ou des avis sur l'état du monde. La communauté universitaire est une somme d'individus, personne ne connaît la position des « étudiants » ou des « personnels » à l'endroit de la Palestine. Elle souhaite rentrer dans l'ordre du jour.

La Présidente voit les mains levées, mais propose de poursuivre dans l'ordre du jour.

Mme AMANZOU comprend que la présidente maintient le refus de soumettre au vote cette motion.

La Présidente répète que cette motion mélange différents sujets et ne sera pas soumise au vote.

Mme AMANZOU demande la parole.

La Présidente lui donnera la parole sur les points inscrits à l'ordre du jour.

S'ensuit un échange inaudible.

La Présidente tient à rappeler que les débats en instance ne sont pas publics et que les échanges ne sont consignés que dans les procès-verbaux. Il n'est pas autorisé d'enregistrer les prises de parole, y compris les siennes, ni d'en diffuser le contenu.

M. BONZON rappelle que le conseil d'administration est l'instance légitime pour débattre des orientations et de la politique de l'université. Pourtant, une motion a été écartée sans discussion. Il rappelle qu'au moment du débat sur le partenariat avec HP, il avait déjà été indiqué qu'il serait « difficile de faire autrement ». Selon lui, cette manière de procéder interroge la démocratie universitaire, dans laquelle les voix minoritaires se retrouvent silencées, alors même que le CA devrait être un espace de délibération ouvert à l'ensemble de la communauté universitaire avec des débats publics.

Mme AMANZOU partage ce qui vient d'être dit. Le conseil d'administration s'apparente à une chambre d'enregistrement. Aucun des points demandés par les organisations étudiantes lors du Bureau ou par écrit ne figure à l'ordre du jour. Il n'existe aucune forme de collégialité sur ce qui est soumis ou non au vote. Le refus de soumettre une telle motion sera communiqué aux étudiants.

La Présidente propose d'entrer dans l'ordre du jour. Elle considère que les demandes d'ajout à l'ordre du jour sont très longuement discutées en début de séance par l'instance.

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

M. BARRY aimerait savoir s'il faut attendre l'approbation des procès-verbaux pour rendre compte de leur engagement et prise de position en conseil d'administration en tant que représentants des personnels.

M. RENAUT salue tout d'abord le rattrapage du retard dans le vote des procès-verbaux. Il précise que la publicité des débats ne nécessite pas d'attendre leur publication officielle. Le véritable problème réside dans l'enregistrement et la diffusion des débats en séance sur diverses plateformes, pratique qu'il juge inacceptable.

Mme AMANZOU pointe le fait qu'il n'y a aucune base juridique pour interdire l'expression publique des représentants sur les débats du conseil d'administration. Il est de leur responsabilité de communiquer sur ce qui pourrait être voté avant les instances.

La Présidente répète que la question soumise est l'enregistrement et la diffusion sur les réseaux de propos tenus en séance.

M. BONZON dénonce ce fonctionnement qu'il estime honteux ainsi que la condescendance de la présidence envers les élus étudiants. Il rappelle que le conseil d'administration a déjà voté des motions déplorant la situation humanitaire en Palestine. La présidence participe au durcissement autoritaire orchestré depuis le ministère pour recevoir des aides et des subventions. Il espère que cela sera noté dans le compte rendu.

1) PV des CA du 22 septembre et du 20 octobre 2025

La Présidente salue le travail effectué pour rattraper le retard.

En l'absence de remarques, elle donne lecture des procurations avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Dumontet à Mme Cedelle ;
- De Mme Hamza à Mme Rolland-Diamond ;
- De Mme Muller à Mme Bellini
- De M. Pichard à Mme Champeil-Desplats ;
- De M. Petitfils à Mme Mondout ;
- De Mme Varlet à M. Renaut ;
- De Mme Guedes Da Costa à Mme Champeil-Desplats ;
- De M. Elizagoyen à Mme Rolland-Diamond.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur les procès-verbaux des CA du 22 septembre et du 20 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : 35

II – FINANCES

1) Cadre réglementaire des dépenses

Mme AMANZOU se permet de remarquer que le document a été mis en ligne il y a deux heures.

M. LETOURNEUX rappelle le cadre réglementaire général et le régime de responsabilité financière des gestionnaires publics avant de distinguer les étapes d'exécution de la dépense. Il insiste sur le fait qu'aucun agent n'a vocation à engager directement des frais. Cela peut exister aujourd'hui de manière dérogatoire, mais il faut limiter au maximum ces cas. Concernant les déplacements professionnels, l'établissement est en mesure d'avancer jusqu'à 80 % des frais prévisionnels. Concernant les frais de réception, la prise en charge individuelle est limitée à 40 €. Concernant les inscriptions aux colloques ou conférences, l'agence comptable est en mesure de traiter directement ces dépenses. Les dépenses couvertes par un marché existant n'ont pas vocation à être prises en charge par ailleurs. Il conclut sur la nécessité de refuser un cadre plus précis afin de mieux prendre en compte les cas de figure et les besoins exprimés.

La Présidente remercie M. LETOURNEUX et M. DION pour la réalisation de ce document.

Pour Mme DEMOULIN, la transmission tardive du document limite la réflexion sur les enjeux.

M. SERIO est favorable au fait que l'université anticipe les inscriptions dans les colloques, mais se demande comment faciliter cet accès.

M. DION insiste sur le fait que toute dépense engagée à titre personnel puis imputée sur les comptes de l'établissement est proscrite. Il s'agit d'une obligation de l'agence comptable de permettre d'éviter l'avance de ces frais : soit un virement avant l'évènement est possible, l'agence comptable le réalise ; soit seul le paiement par carte est possible, auquel cas, il faut lui demander. Cela implique de produire un bon de commande signé par une personne ayant délégation pour engager des fonds.

Pour M. SERIO, cela doit impliquer une communication avec les différentes modalités pour le joindre.

M. DION a communiqué auprès des gestionnaires financiers, chargés de relayer les explications. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'une nouveauté, mais d'une procédure qui n'était pas respectée jusque-là. Il répète que seule l'agence comptable peut faire des paiements.

M. SERIO comprend que ces personnels peuvent recueillir des signatures de bon de commande et représenter les chercheurs.

M. DION le confirme. Il considère que ce n'est pas à l'enseignant-chercheur de faire ces choses-là, mais au gestionnaire financier.

La Présidente les remercie de ces précisions. Il importe d'avancer dans une facilitation du traitement de ces demandes. Elle salue le travail réalisé en ce sens.

M. LETOURNEUX insiste sur le rôle pivot du gestionnaire financier.

M. BARRY pointe la tension entre le respect des procédures et la nécessité de faire des économies, rappelée par M. Camus. Il demande ce qui doit être priorisé, lorsque par exemple l'agence Amplitudes propose des tarifs exorbitants.

La Présidente confirme qu'il peut s'agir d'un dilemme quotidien.

M. CAMUS entend ce qui est dit et sait qu'il est parfois plus économique de ne pas passer par le marché public pour des missions à l'étranger – raison pour laquelle le service achat et marché essaie d'optimiser ces dépenses pour créer des économies. Il insiste néanmoins sur le fait que ce nouveau régime de responsabilité concerne tous les acteurs et peut se traduire par une sanction.

Pour M. RENAUT, il importe de sensibiliser les agents afin que les règles soient mieux connues.

Mme SWIATEK confirme que certains marchés publics ne proposent pas des prix corrects.

Pour M. ETTAI, les préconisations de la vice-présidence Finance viennent se heurter au fait que l'ordonnateur est juge de l'opportunité de la dépense. Cela remet en question la sincérité du budget élaboré par les composantes et services, qui se base sur les besoins.

M. CAMUS explique que si l'ordonnateur principal veut remettre en cause la délégation de signature, voire discuter l'opportunité de la dépense, il peut le faire. Il existe un enjeu très fort sur l'exécution du budget rectificatif – raison pour laquelle il a fait cet appel à la modération sur les dépenses, qui est le principal levier sur lequel intervenir. Il rappelle que ces mesures correctives en cours d'exécution budgétaire sont monnaie courante dans tous les organismes de l'État.

2) Présentation de la politique achat

M. FONTAINE définit la politique d'achat et la distingue de la stratégie d'achat. Il présente les étapes méthodologiques :

- état des lieux qui a permis de faire une cartographie des achats ;
- prospectives afin de définir les objectifs et d'identifier les améliorations de l'achat ;
- identification des projets en termes d'enjeux et d'efforts sur les prochaines années ;
- formalisation de la politique achat.

La Présidente le remercie pour le lancement de cette grande tâche, essentielle pour l'établissement.

Mme BELLINI s'interroge sur la composition des groupes de travail et aimerait savoir si des experts sont sollicités sur les thématiques particulières, telles que l'IA¹⁰. Elle demande que faire lorsque certains prestataires n'ont pas les produits nécessaires ou proposent des tarifs exorbitants, comme un paquet de gâteau à 8 € avec l'UGAP¹¹.

M. FONTAINE répond que l'idée est de travailler avec les principales personnes intéressées par la politique d'achat. Il confirme que l'enjeu est d'identifier ces problématiques de surcoût et de travailler sur cette optimisation, par de meilleurs marchés et par une meilleure consommation.

M. SERIO aimerait savoir si le travail d'identification des forces et faiblesses porte sur la politique d'achat ou sur les projets d'achat. Il se demande comment avoir une politique globale qui profite à toutes les composantes dans un contexte où l'établissement aura à faire face à un changement de paradigme du point de vue de l'enseignement, notamment avec l'IA, dont des acteurs naissent tous les jours.

M. FONTAINE confirme que l'enseignement et la recherche sont pris en compte dans le cadre de la politique d'achat et que les enseignants-chercheurs sont invités à participer à des ateliers. Il est possible d'ajouter l'IA comme objectif et de fournir les contrats pour pouvoir accueillir ces prestataires. Dans la phase de diagnostic, il s'agit d'identifier les forces et de capitaliser dessus, tout en travaillant sur les faiblesses, qu'elles se situent au sein du service des achats et marchés, auprès des gestionnaires ou dans la communauté universitaire.

M. BARRY remercie M. FONTAINE pour la présentation. Il propose, à l'étape 4, qu'un rapport annuel soit présenté en conseil d'administration afin d'assurer un suivi des marchés et de voir s'il y a une cohérence entre les appels à projets et le réalisé de certaines prestations. Il demande à la présidence si, pour l'année à venir, il est prévu de renforcer l'équipe chargée du suivi de certains marchés, compte tenu du volume financier engagé. Au regard des efforts demandés aux personnels – notamment le gel des embauches – il s'interroge sur le volume et le périmètre de ces marchés. Il estime qu'il est temps d'engager un débat démocratique sur la nécessité d'un budget « sécurité » de près de trois millions par an, tout en précisant qu'il ne s'agit pas de la sécurité incendie.

La Présidente salue une nouvelle fois le travail réalisé par la direction financière qui va permettre d'analyser les marchés et faire un travail d'anticipation et de prospective. Elle confirme qu'il faut réinterroger l'ensemble des périmètres de la dépense en travaillant en parallèle sur le volet recettes, notamment la SCSP¹² qui reste très insuffisante au regard des besoins. Elle distingue le périmètre de la politique d'achat de celui des marchés publics. Elle confirme que l'établissement aurait besoin de renforcer ses forces sur les thématiques liées aux

¹⁰ Intelligence artificielle.

¹¹ Union des Groupements d'Achats Publics.

¹² Subvention pour charge de service public.

fonctions financières ainsi qu'au patrimoine. Néanmoins, le contexte actuel ne permet pas de procéder à des créations de postes cette année.

M. CAMUS explique que le choix d'externaliser des activités et de recourir à des marchés (sécurité, gardiennage) est parfois lié au plafond d'emplois défini pour l'établissement.

M. BARRY demande si le gel des emplois concerne le plafond d'emplois.

M. CAMUS confirme que le gel correspond à une sous-consommation du plafond d'emplois, mais il lui paraît difficile de parler de choses qui ne sont pas encore définies.

Pour M. BARRY, il s'agit d'une question politique, car un effort très important est demandé aux personnels. Il évoque un volume annuel moyen consacré aux marchés publics de 42 millions d'euros.

M. CAMUS s'étonne de ce chiffre qui ne lui paraît pas possible.

M. LETOURNEUX suppose que la somme mentionnée comprend également les dépenses d'investissements, notamment les importantes opérations des marchés de travaux (CSU¹³, bâtiment Marguerite Thibert).

M. BARRY aimerait savoir si la présidence a l'intention de réduire cette somme pour éviter que l'effort soit porté en très grande partie par les personnels.

Pour la Présidente, dans le contexte budgétaire actuel, l'effort ne porte pas sur les personnels, mais sur toutes les dépenses. Elle rappelle la forte diminution des dépenses d'investissement et signale que les dépenses de masse salariale vont continuer d'augmenter.

M. BARRY pointe le fait que cela vient essentiellement du glissement vieillesse-technicité.

La Présidente confirme que, structurellement, les dépenses de masse salariale augmentent inévitablement. Elle répète que l'effort est réparti sur l'ensemble des dépenses de l'établissement, raison pour laquelle un appel à la modération dans les dépenses de fonctionnement a été fait.

M. BARRY s'interroge sur les marchés, à fort impact financier, qui vont être renouvelés au cours de l'année 2026, avant que cette méthode n'aboutisse.

M. FONTAINE confirme qu'une vingtaine de marchés à fort enjeu ont été identifiés. L'idée est de proposer une méthodologie pour anticiper leur réalisation. Auparavant, la commission des marchés enregistrait une analyse des offres ; désormais, elle travaille, avant publication, à l'optimisation des marchés sur la base d'audit et d'état des lieux. Un travail sera fait pour rattraper ces futurs marchés dans le cycle de politique d'achat élaboré en 2026.

M. BARRY aimerait savoir si la réinternalisation de certains marchés est dans la réflexion.

Pour M. FONTAINE, il faut attendre la phase de diagnostic avant d'identifier des projets.

M. CAMUS insiste sur le fait que l'exercice est difficile – raison pour laquelle des avenants ont été faits pour avoir le temps de réaliser ces diagnostics.

Mme DEMOULIN s'interroge sur l'objectif de ce questionnaire adressé aux personnels, dont les deux premières parties sont dédiées à un test de connaissances. Elle pensait que cette démarche visait à consulter le personnel pour comprendre les problématiques rencontrées sur le terrain. Elle aimerait également connaître le contenu des ateliers et ce qui sera fait pour motiver une large participation.

M. FONTAINE répond que l'objectif de cette phase de diagnostic est d'identifier la maturité de l'établissement sur l'achat public afin de connaître la maîtrise des procédures des personnels. Les ateliers interactifs permettent d'identifier la maturité sur la chaîne d'achat. Les problématiques rencontrées sur le terrain seront évoquées dans un second temps.

¹³ Centre sportif universitaire.

Mme DEMOULIN le remercie pour l'éclaircissement. Elle ne pense pas être la seule à ne pas avoir compris cet objectif. Elle s'interroge sur le calendrier final. Si elle comprend les questions liées à la méthode, elle insiste sur le fait que les préoccupations des personnels portent avant tout sur le contenu des marchés.

M. BARRY se demande si des indicateurs chiffrés seront établis dans ces ateliers ou dans un second temps.

M. FONTAINE répond que cela sera dans un second temps.

La Présidente les remercie pour le travail effectué. Elle confirme qu'il existe une forte attente sur ces questions.

3) Document de cadrage du contrôle interne financier

La Présidente accueille deux collègues de la CAP¹⁴ : M. STAHLHOFEN et M. RODAS.

M. STAHLHOFEN rappelle qu'il s'agit d'une démarche obligatoire que l'université vient de lancer.

M. RODAS présente le document de cadrage. L'université est engagée dans la volonté de garantir la qualité du pilotage financier, qui vise la soutenabilité budgétaire et la qualité des compatibilités. Il s'agit de renforcer la sécurisation des processus comptables et budgétaires, d'optimiser l'utilisation des ressources financières et de garantir à la fois la conformité de ses opérations avec la réglementation en vigueur et la fiabilité des données financières. Il rappelle les exigences réglementaires avant de présenter les trois niveaux du contrôle interne (opérationnel, supervision, audit), les missions du comité de pilotage ainsi que les phases de déploiement.

Mme BELLINI s'interroge sur les différents niveaux de priorité.

M. RODAS indique que, pour l'instant, l'établissement se situe dans les prémisses du déploiement.

M. LETOURNEUX répond que l'idée est de travailler en priorité sur les deux macro-processus (facturation client et masse salariale) qui irriguent l'ensemble des activités de formation et de recherche.

Mme BELLINI aimerait savoir comment la qualité, en termes social, environnemental ou éthique, d'une fonctionnalité va être mesurée. Elle évoque par exemple le bien-être au travail.

M. RODAS souligne que dans l'outil « Diagnostic de maîtrise des risques », les éléments soulevés sont évoqués. L'impact financier a, par exemple, des répercussions sur la qualité de vie au travail. Ce document sera fourni prochainement sur le nuage.

Mme BELLINI demande à quel terme.

M. RODAS n'a pas la réponse.

Mme FEVRE confirme que le champ organisationnel et les façons de mesurer le bien-être seront compris dans le contrôle interne. Ici, il s'agit de présenter un dispositif qui va être mis en place.

M. DION remercie l'ensemble de la direction générale des services ainsi que la gouvernance. Il ajoute que chaque année, il faudra présenter l'actualisation de la cartographie des risques auquel sera associé un plan d'action.

M. SERIO aimerait savoir si cette démarche s'inscrit dans la démarche HRS4R¹⁵.

M. RODAS répond par la positive.

Pour M. SERIO, il serait utile d'avoir un rappel sur l'état d'avancement de cette démarche au sein de l'établissement.

¹⁴ Cellule d'appui au pilotage.

¹⁵ Stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs.

Mme FEVRE comprend que la question concerne le suivi de la mise en œuvre de la démarche HSR4R. Elle précise que cette démarche n'est pas directement en lien avec la mise en place du contrôle interne financier, qui identifie des processus tels que le pilotage de la masse salariale et la facturation.

M. SERIO s'interroge sur la programmation de cette démarche dont il n'est plus fait mention en conseil d'administration. Il aimerait savoir si le programme initial est suivi et à quelle étape cette démarche intervient.

Pour Mme BELLINI, il serait intéressant de faire le lien entre les deux puisque les ressources humaines vont avoir un impact sur le financier. Cela peut être une manière d'avoir des éclairages sur les dimensions éthiques.

Mme FEVRE répond qu'il est possible de considérer que le projet HSR4R fait partie des activités de l'université et, à ce titre, entre dans un processus de contrôle interne, voire de contrôle interne financier par le biais de la ressource humaine.

M. BARRY aimerait savoir si le premier rapport sera présenté en même temps que le compte financier.

M. DION indique que l'obligation est de présenter la cartographie et le plan d'action une fois par an. Il doute que l'université soit capable de les présenter en mars prochain même si les deux exercices ne sont pas sans lien.

M. LETOURNEUX le confirme.

Pour M. BARRY, il serait intéressant que le compte financier comprenne un volet sur l'impact des décisions sur les missions de service public.

Mme FEVRE confirme qu'il est possible d'intégrer la chaîne décisionnelle, c'est-à-dire l'impact des décisions sur les activités, dans ces réflexions.

La Présidente donne lecture des nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote :

- De M. Vallet à M. Renaut ;
- De Mme Amanzou à Mme Gaidot ;
- De M. Bonzon à Mme Lavault ;
- De Mme Demoulin à M. Barry.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur le document de cadrage du contrôle interne financier.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 19 ; Abstentions : 7 ; Contre : 3

4) Marchés

- **Avenant de prolongation du marché n° 2021-013 ayant pour objet la mise en propreté des locaux et espaces de l'Université Paris Nanterre.**

M. LETOURNEUX précise que ce marché arrivait à son terme au mois d'août dernier. Il a d'abord été prolongé jusqu'au 31 décembre prochain, puis une nouvelle fois jusqu'au 31 mai, afin de permettre une meilleure identification du besoin. Un assistant de maîtrise d'ouvrage accompagne l'établissement à cette fin. Il précise qu'un enjeu DAE¹⁶ a déjà été identifié.

M. BARRY propose d'intégrer aux réflexions le récent rapport du CSA sur les conditions de travail des agents chargés du nettoyage ainsi que l'alerte adressée aux opérateurs de l'État les invitant à assumer pleinement leur rôle en matière de responsabilité sociétale. Il indique que, compte tenu de leurs réticences à l'égard de ce marché, les élus de la FSU s'abstiendront lors du vote.

En l'absence d'autres remarques, la Présidente ouvre le vote sur cet avenant.

¹⁶ Direction des achats de l'État.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur l'avenant de prolongation du marché n° 2021-013 ayant pour objet la mise en propreté des locaux et espaces de l'Université Paris Nanterre.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 20 ; Abstentions : 9 ; Contre : 0**

- **Marché n° 2025-041 ayant pour objet le dépoussiérage des collections imprimées et des archives des services de la Contemporaine**

M. LETOURNEUX précise que cinq candidats ont répondu à ce marché passé selon une procédure formalisée. Les critères ont été pondérés comme suit : qualité technique de l'offre (40 %), prix (55 %), développement durable (5 %). L'entreprise I-TECH ressort comme la mieux-disante.

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote sur ce marché.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur le marché n° 2025-041.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 26 ; Abstentions : 3 ; Contre : 0**

La Présidente propose de reprendre la séance à 14 h 30.

La séance est suspendue à 13 h 18 et reprend à 14 h 41.

III – STRATÉGIES DE L'ÉTABLISSEMENT

1) Schéma directeur du numérique : point d'étape

M. RENAUT précise que ce document a été réalisé par Marta Severo et que l'objectif est de présenter au CA de janvier 2026 le schéma directeur finalisé. Les différentes phases mises en œuvre par le prestataire Bearing Point sont les suivantes : cadrage et diagnostic de l'existant, recensement des besoins ; benchmark d'autres universités ; définition de la cible ; élaboration de la trajectoire et du schéma directeur. 263 besoins ont été collectés, ramenés à 79 besoins après une rationalisation technique. Parmi ces besoins figurent : le cadrage des espaces collaboratifs, la problématique du stockage des documents, un besoin de signature électronique, une nécessité de définir des canaux de communication, des orientations stratégiques sur l'IA.

L'Université de Lille – retenue en raison de son engagement dans la stratégie Open source – et celle de Lorraine – choisie en raison de son organisation morcelée avant la mise en place d'une stratégie numérique – ont été interrogées, ce qui a permis d'établir quelques points de comparaison. Ces deux universités ont par ailleurs une gouvernance du numérique très distincte.

Des fiches projets ont été rédigées avec un chiffrage financier et humain. Il présente les principaux besoins par thématique (fonction support ; formation ; socle commun ; recherche et diffusion des savoirs ; numérique responsable et inclusif ; pilotage et transverse). Les trois axes transverses sont les suivants : penser et accompagner une politique numérique ouverte, responsable et inclusive ; favoriser l'émergence d'un campus connecté et sécurisé ; innover et accompagner sur les usages du numérique pour la recherche, la formation et l'administration. Il précise que le choix a été fait de ne pas décliner le schéma directeur du numérique selon les thématiques classiques, mais de concevoir les projets de manière plus transversale. Il distingue les projets numériques (projets opérationnels) et les projets de stratégie d'établissement (projets plus formels qui nécessitent des documents de cadrage).

La Présidente le remercie pour cette présentation. Elle espère voir aboutir ce vaste chantier en janvier.

Mme BELLINI aimerait plus d'explication sur la différence entre sobriété numérique et réduction de l'empreinte environnementale du numérique et pointe l'absence du cycle de vie de la donnée. Il aurait été intéressant de pouvoir évaluer le coût et la quantité de travail requise par projet. Elle estime qu'une approche par mission reste intéressante, notamment au regard des moyens consacrés.

M. RENAUT explique que le projet « Sobriété numérique et comportement responsable » est principalement une question d'usage, là où « Réduction de l'empreinte environnementale du numérique » est un plus gros projet en termes financiers puisque cela revient à réinterroger la gestion des salles de serveurs, la sécurité du système. Il existe à la fois de très gros chantiers et des petits projets, qui font l'objet d'une fiche dédiée, car ils nécessitent une expertise métier particulière et des moyens financiers ciblés. Cela permettra par ailleurs une priorisation. Il confirme que l'établissement n'a pas voulu faire un schéma directeur séparant formation/recherche et « autre », comme cela s'observe ailleurs.

Pour M. SERIO, il ne faudrait pas tirer trop de conclusions de la comparaison avec d'autres universités. Par exemple, l'Université de Lorraine comporte 40 à 60 sites différents, ce qui multiplie les besoins administratifs et est très différent de l'Université Paris Nanterre.

Il souligne qu'il existe plusieurs intelligences artificielles, qui sont hiérarchisées par des prix d'abonnements (gratuit, autour de 20 € ; autour de 200 € ; IA de confiance en Open source). Il s'inquiète de l'égalité des chances et aimerait savoir si ces aspects sont explorés dans le schéma directeur.

M. RENAUT confirme qu'il est difficile de trouver un établissement auquel se comparer. L'Université de Lille a été choisie en raison de sa stratégie Open source et l'Université de Lorraine du fait du morcellement de ses sites. L'administration n'en tire pas de conclusion particulière, mais regarde ce qui se fait ailleurs.

Le chargé de mission poursuit ses travaux, dans l'optique de parvenir à des recommandations concrètes sur l'usage de l'intelligence artificielle dans le domaine de la formation. Il ajoute que l'accès aux outils de l'IA va être chiffré dans une fiche projet spécifique et que le sujet infuse dans de très nombreux projets. Cela impliquerait un investissement massif avec des moyens qui n'existent pas. Il faudra prioriser.

M. SERIO suggère de développer l'IA Open source. Il s'agit de petits modèles qui peuvent être spécialisés autour des valeurs et compétences de l'établissement.

Mme BELLINI rappelle qu'il y a dix ans, il existait une application partagée avec d'autres universités. Elle demande si ce sujet est intégré, car il s'agit d'une demande forte des étudiants.

M. RENAUT explique que ce type d'application coûte très cher en investissement et qu'il faut être certain de pouvoir les alimenter ensuite. Il confirme qu'il s'agit d'une demande forte même si la différence n'est toujours faite entre un portail ENT¹⁷ de service et un site mélangeant de la géolocalisation ou de bons plans étudiants. Il existe une fiche projet sur une forme de géoportail.

Mme BELLINI évoque un éventuel financement par la CVEC¹⁸.

M. RENAUT confirme que toutes les sources de financement vont être scrutées.

Mme LAVAUT remercie les élus de réintroduire par leurs remarques des choses concrètes, qui sont difficilement lisibles dans ce type de document théorique, voire techniciste. Elle estime que les discussions en conseil d'administration devraient se faire dans un langage commun afin de savoir ce que l'université veut concrètement. Il serait intéressant que l'équipe présidentielle puisse s'attacher à favoriser ce langage commun et décider des choses concrètes.

M. RENAUT confirme que les formalisations dans le cadre d'un schéma directeur peuvent sonner comme des coquilles désincarnées, mais il peut lui assurer que les projets catalogués sont très concrets. Il ajoute que ce schéma directeur comprend des projets d'envergure sur les usages qui ne requièrent pas de capacités techniques et des projets qui engagent une technicité de métier extrêmement importante.

¹⁷ Environnement numérique de travail.

¹⁸ Contribution de vie étudiante et de campus.

M. BARRY aimerait savoir si ce schéma directeur, une fois finalisé, sera l'occasion de réinterroger le choix, fait à l'été 2023, de basculer vers la messagerie Google.

M. RENAUT souligne qu'un des préalables de la mise en œuvre du schéma directeur du numérique est la définition d'une stratégie Open source. Une fois cela fait, la décision pourra être prise.

Mme AMANZOU s'étonne de la comparaison avec des universités qui sont soit des EPE¹⁹ soit de très grands établissements avec des logiques différentes et s'interroge sur l'encouragement à la mutualisation, qui semble orienter vers ce type de modèle. Elle aimerait savoir quel contrôle, émanant des instances, est mis en place pour suivre la mise en place de ce schéma directeur – ce que l'UNEF préconise. Elle ajoute que d'autres indicateurs que la performance et la satisfaction sont importants.

M. RENAUT pointe le fait que l'axe 1 insiste beaucoup sur l'inclusivité, l'ouverture et l'accessibilité. Ce schéma directeur ne peut être réduit à une recherche de performance et de satisfaction. Il est bien prévu d'élaborer une gouvernance avec des comités aux périmètres clairs. Les biais de la comparaison sont assumés, mais il répète que ces universités n'ont pas été choisies sur ces aspects-là.

Mme BELLINI remercie Mme LAVAUT d'avoir souligné la nécessité d'un langage commun. Elle estime nécessaire de s'interroger sur la signification des indicateurs de performance – qu'ils concernent la qualité financière, la performance des achats ou, ici, le schéma directeur du numérique. Ces indicateurs orientent les décisions : il est donc essentiel de comprendre précisément ce qu'ils recouvrent pour l'université afin d'identifier les enjeux réels.

M. RENAUT répond que le principal obstacle aujourd'hui réside dans la dispersion des responsabilités en matière de stratégie numérique, même si la situation s'est améliorée grâce à la mise en place d'une coordinatrice des projets. Il manque toutefois un outil ou une vision d'ensemble permettant d'avancer de manière réellement efficace, car, à ce jour, tous les projets sont qualifiés de prioritaires.

IV – RESSOURCES HUMAINES

1) Prime d'établissement 2025 des personnels BIATSS (Complément Indemnitaire Annuel – CIA)

Mme FEVRE explique que les personnels BIATSS se voient attribuer d'une prime de fin d'année, composée d'un CIA versé en fonction de la catégorie d'appartenance auquel s'ajoute un bonus, part variable fixée jusqu'à présent en fonction de différents critères. Elle rappelle que les travaux du RIFSEEP²⁰ visant à rénover l'ensemble du régime indemnitaire des BIATSS sont en cours et que la situation financière de l'établissement oblige à étudier l'ensemble des dépenses, dont le régime indemnitaire. Dans ce contexte, l'établissement souhaite préserver le versement du CIA sans reconduire le bonus – dispositif qui a fait l'objet de critiques.

Toutefois, pour cette année de transition précédant la mise en place du RIFSEEP, et compte tenu d'un calendrier contraint n'ayant pas permis d'informer suffisamment en amont les collègues qui s'attendaient à percevoir une prime, il est proposé de reconduire les montants versés en 2024. Les services conservent toutefois la possibilité de procéder, le cas échéant, à un réexamen de la prime attribuée. Pour les agents qui n'auraient perçu aucun bonus en 2024, il est proposé de verser de manière exceptionnelle un montant de 100 € par agent – geste de l'établissement pour un dispositif qui ne sera pas reconduit. Le projet de note de service reprend les conditions d'éligibilité à la prime établissement (CIA) qui restent inchangées. Elle ne dispose pas de chiffres pouvant permettre un bilan. L'ensemble des primes sera versé aux agents sur la paie de décembre comme attendu.

La Présidente confirme qu'il s'agit d'une année de transition avant la mise en place du RIFSEEP dont les travaux ont pris du retard. Il était essentiel de maintenir une prime de fin d'année, qui est intitulée CIA même si elle est catégorielle. Le souhait porté politiquement est que le système de bonus ne soit pas reconduit au sein du RIFSEEP.

Elle répète qu'il s'agit cette année de reconduire l'existant afin que l'ensemble des agents, toutes catégories confondues, perçoivent cette prime en fin d'année. Ceux qui bénéficiaient déjà d'un bonus le conservent et ceux qui n'en avaient pas recevront 100 €. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'un geste de l'établissement dans un contexte difficile. Il aurait été possible de répartir équitablement l'enveloppe globale entre tous les agents,

¹⁹ Établissements publics expérimentaux.

²⁰ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

mais cela aurait impliqué des diminutions touchant plus fortement les personnels de catégorie C qui percevaient le bonus. Compte tenu du calendrier des instances, elle regrette qu'aucune séance du CSA n'ait pu se tenir pour aborder cette question de vive voix. Une consultation électronique des élus du CSA a donc été mise en place afin qu'ils puissent se prononcer sur ce dispositif.

M. ETTAI déplore le fait que ce dispositif n'ait pas fait l'objet d'échanges au sein du CSA. La CFDT a émis un vote favorable pour cette reconduction afin de permettre que les collègues ne soient pas privés de cette ressource supplémentaire. La mise en place du RIFSEEP permettra de fidéliser un certain nombre de collègues et d'en attirer d'autres. La CFDT encourage la présidence à maintenir le cap sur l'objectif.

La Présidente précise que la CFDT a émis un avis favorable, la FSU s'est abstenue et que la CGT un avis défavorable, en raison notamment de l'absence de séance.

M. BARRY précise que l'abstention de la FSU s'explique par le fait que ce dispositif reproduit plusieurs biais : des écarts significatifs entre les personnels féminins et masculins ainsi que des différences de traitement entre les services. Il souligne également que le vote électronique a été sollicité sans débat préalable, alors que le règlement intérieur prévoit qu'un tel vote ne doit intervenir qu'en cas de situation exceptionnelle. Un échange en amont aurait été tout à fait possible et aurait permis de traiter la question de manière apaisée. Il ajoute avoir le sentiment que cette procédure résulte directement du communiqué diffusé récemment. Il regrette l'absence de réponse concernant la proposition formulée par la FSU visant à une répartition équitable de 200 € pour l'ensemble des agents.

La Présidente répète que cela aurait représenté une baisse pour un certain nombre d'agents, le bonus actuel étant de 300 €, qui ne s'attendaient pas à un changement. Elle regrette l'absence d'échanges, mais insiste sur le geste exceptionnel de l'établissement, dans les circonstances actuelles, d'accorder 100 € supplémentaires.

M. AYARI dénonce l'absence de discussion en CSA, d'autant que la note a été adressée aux chefs de service avant d'avoir consulté le CSA. Il souligne que la prime de fin d'année est nommée dans la note CIA – dispositif auquel la CGT s'oppose – et rappelle qu'elle est un dû pour les collègues, car il s'agit d'un lissage sur l'IFSE²¹ qui n'est pas touché à 100 %.

La Présidente le remercie de ce rappel de l'historique des débats en CSA.

M. BARRY regrette que le choix n'ait pas été fait de répartir équitablement cette prime. Cela aurait permis d'envoyer un signal politique fort sur la mise en concurrence des agents.

Mme MONDOUT rappelle que la partie « bonus » n'est pas un dû, mais résulte d'une surcharge de travail exceptionnelle. Elle estime que les collègues qui l'ont perçue l'année précédente ne s'attendaient pas à la recevoir cette année, le dispositif étant censé tourner chaque année.

La Présidente répond que le bonus ne tournait pas tant et que beaucoup de personnes s'attendaient à le recevoir.

Mme LAVAUULT souligne que la contrainte budgétaire et les travaux du RIFSEEP étaient connus en amont et auraient pu être anticipés pour que les discussions en CSA puissent se tenir. Elle rappelle que cette prime n'ouvre pas droit à la retraite et estime qu'il serait préférable que les primes soient intégrées aux salaires socialisés. Elle ne comprend pas pourquoi le maintien de ces primes est privilégié alors qu'il s'agit d'un sujet de contestation fort.

La Présidente répète que l'objectif n'est pas de reconduire ce bonus. Il a été attribué de façon exceptionnelle pour cette année de transition.

Mme AMANZOU partage les critiques sur l'absence de débat en CSA ainsi que sur l'existence même de ce bonus au mérite : les agents devraient percevoir le même bonus afin d'éviter toute forme de mise en concurrence. Les élus étudiants voteront de la même manière que les organisations syndicales représentant les intérêts des personnels.

²¹ Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.

La Présidente rappelle la situation budgétaire de l'université. Elle donne lecture de nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Dumontet à Mme Cedelle ;
- De Mme Hamza à Mme Rolland-Diamond ;
- De Mme Muller à Mme Bellini
- De M. Pichard à Mme Champeil-Desplats ;
- De M. Petitfils à Mme Mondout ;
- De Mme Varlet à M. Renault ;
- De Mme Guedes Da Costa à Mme Champeil-Desplats ;
- De M. Elizagoyen à Mme Rolland-Diamond ;
- De M. Vallet à M. Renault ;
- De M. Bonzon à Mme Lavault ;
- De Mme Demoulin à M. Barry ;
- De M. Camus à M. Mathiot ;
- De Mme Le Maître à M. Mathiot ;
- De M. Migevant à Mme Cedelle ;
- De Mme Gaidot à Mme Amanzou.

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur la prime d'établissement 2025 des personnels BIATSS.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 22 ; Abstentions : 7 ; Contre : 1**

2) Délibération corrective

M. RENAUT explique qu'il s'agit d'une délibération corrective sur les décharges d'enseignement attribuées à deux projets ANR²². Deux années de 196 heures avaient été votées, par erreur, au lieu de trois années.

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la délibération corrective

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 22 ; Abstentions : 8 ; Contre : 0**

V – FORMATION

1) Dossier de demande d'accréditation de l'INSPE²³ Masters M2E

Mme FOURAULT-CAUET indique qu'il s'agit de valider le document soumis par l'INSPE, en accord avec les différents établissements et conformément aux décisions déjà votées dans les différentes composantes, pour la cartographie des M2E à venir.

Mme AMANZOU s'interroge sur le nombre d'étudiants accueillis en M2E.

Mme FOURAULT-CAUET explique que le chiffre de 210 correspond aux étudiants inscrits en masters M2E première année et seconde année et celui de 30 au DIU, destiné à des étudiants suivant un parcours différent.

Mme AMANZOU aimerait savoir combien de places existaient dans les masters MEEF²⁴.

Mme FOURAULT-CAUET répond qu'il y avait 120 places en M1 et 120 en M2. Cette diminution tient à l'évolution de la nature du master M2E qui accueillera non plus des candidats, mais des lauréats. Elle ajoute

²² Agence nationale de la recherche.

²³ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation.

²⁴ Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

que les effectifs pour cette année de transition sont difficiles à prévoir, ce qui explique que les capacités d'accueil soient regroupées pour les M1 et les M2.

Mme AMANZOU constate que l'Université de Paris Nanterre n'accueille pas certains M2E (portugais ; histoire-géographie ; sciences économiques et sociales).

Mme FOURAULT-CAUET explique que cela tient à l'évolution du master et aux réflexions à l'échelle nationale. Ainsi, il y a peu de lauréats de portugais ou de SES sur l'académie de Versailles pour justifier l'ouverture d'un M2E. Concernant l'histoire-géographie, cela tient au souhait des équipes pédagogiques de privilégier la préparation aux concours plutôt que d'accueillir des lauréats.

Mme AMANZOU comprend que ce qui existait sous format MEEF en histoire-géographie et SES ne se retranscrit pas sous la forme M2E.

Mme FOURAULT-CAUET répète que cela tient à l'évolution de la formation dont les objectifs et le contenu sont très différents. Les équipes ont estimé qu'elles seraient plus utiles en intervenant dans l'accompagnement disciplinaire plutôt qu'auprès des lauréats – pour lesquels une cartographie a été mise en place à l'échelle de l'académie.

Pour Mme AMANZOU, il existe une corrélation entre ces suppressions et les fermetures de filières dans ces mêmes matières dans le LMD²⁵ 5. Elle condamne le choix de l'établissement de ne pas maintenir ces masters sous la forme du M2E.

Pour Mme FOURAULT-CAUET, il n'y a pas de corrélation – ces deux éléments obéissant à des temporalités différentes. Elle répète que les offres du M2E sont très différentes, avec une forte composante didactique et connaissance du métier qui n'est pas au cœur de ce que font les collègues de SES ou d'histoire-géographie.

Selon Mme AMANZOU, le choix fait lors du LMD 5 est le reflet d'un désinvestissement dans certaines filières, qui se reflètent dans les capacités ou non d'avoir un master M2E.

Mme FOURAULT-CAUET souligne que les équipes ont préféré renforcer l'accompagnement en licence plutôt que d'accueillir un nombre limité de lauréats.

En l'absence d'autres remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur le dossier de demande d'accréditation de l'INSPE.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 22 ; Abstentions : 5 ; Contre : 3

VI – CONVENTIONS

1) Conventions de recherche

CV 2025-133-348 Convention cadre de coopération – Musée d'Orsay et du Musée de l'Orangerie-Valéry Giscard d'Estaing (EPMO-VGE) / UPN

Il s'agit d'une convention d'intention qui ne détaille pas les actions qui vont être menées.

CV 2025-233 Accord de consortium Metastealth UPN – ONERA

Cet accord de consortium concerne notamment l'UFR²⁶ SITEC²⁷.

²⁵ Licence master doctorat.

²⁶ Unité de formation et de recherche.

²⁷ Systèmes Industriels et Techniques de Communication.

Mme AMANZOU aimerait des précisions sur ce consortium européen.

La Présidente explique que l'équipe du laboratoire énergétique mécanique électromagnétisme (LEME) traite d'une partie du projet portant sur la conception novatrice de méta-surfaces intelligentes. Les équipes sont impliquées dans d'autres parties du projet, mais de manière collaborative sans coordination.

En l'absence d'autres remarques, la Présidente ouvre le vote sur ces deux conventions de recherche.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions de recherche CV 2025-133-348 et CV 2025-233.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 26 ; Abstentions : 3 ; Contre : 0

2) Autre convention

CV 2025-457 Convention de partenariat relative à la simplification des démarches administratives conduisant à la délivrance d'un titre de séjour pour les étudiants étrangers – Préfecture des Hauts-de-Seine / UPN

M. RENAUT explique qu'il s'agit de fluidifier des échanges parfois difficiles. Il ajoute qu'en bureau du CA, il a été question d'une permanence juridique, à condition d'avoir les moyens afférents pour accompagner les étudiants dans leur démarche.

M. ETTAI rappelle qu'auparavant existait un demi-poste au sein d'API²⁸ qui permettait d'avoir au sein de l'université un guichet pour accompagner ces étudiants – dispositif qui fonctionnait plutôt bien.

La Présidence indique que ce point de contact est désormais à la DRIM²⁹.

Mme AMANZOU estime que cette convention reste limitée par rapport à ce qui existe ailleurs, avec des guichets spécifiques ou des permanences juridiques assurées par des associations. Elle souligne qu'une convention similaire devrait également être mise en place avec la préfecture des Yvelines, qui pose de nombreux problèmes, notamment la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye, qui tarde à délivrer les récépissés.

M. BONZON évoque les politiques rendant la vie des étudiants réfugiés de plus en plus difficile, telle que l'augmentation des frais de scolarité prévue dans la loi « Bienvenue en France ». Il fait part de nombreux cas d'étudiants ne recevant aucune réponse des préfectures. La convention vise ici à apporter un palliatif à des situations graves et à permettre à l'université d'assumer un rôle que les préfectures devraient assurer. Le Poing Levé considère que tous les étudiants étrangers et toutes les personnes sans-papiers devraient être régularisés.

La Présidente note ce qui a été dit sur la préfecture des Yvelines et ajoute que cela concerne également Créteil. Elle confirme que les délais sont devenus très longs depuis le passage à la plateforme nationale dématérialisée, d'où ce type de convention.

M. BARRY salue cette convention. Il estime qu'il serait nécessaire d'anticiper l'impact du projet de loi visant à restreindre l'accès aux APL³⁰ pour les étudiants non boursiers hors de la communauté européenne et de réfléchir à des solutions pour accompagner ces étudiants.

La Présidente le remercie de ce rappel.

Mme AMANZOU souligne l'absence à l'université de documents régulièrement demandés par la préfecture (attestation d'assiduité, preuve de validation, attestation de pré-inscription). Elle estime nécessaire de réfléchir à des formats adaptés et cadrés pour permettre aux étudiants de fournir ces documents plus facilement.

²⁸ Accompagnement parcours insertion.

²⁹ Direction des relations internationales et des mobilités.

³⁰ Aides personnelles au logement.

L'UNEF partage la revendication plus générale concernant les titres de séjour pour tous les étudiants. Elle ajoute que le Welcome Desk devrait envoyer un mail aux étudiants internationaux présentant les différentes aides disponibles dans l'établissement, beaucoup d'entre eux ignorant que ces aides leur sont accessibles. Un mail spécifique est jugé essentiel.

Mme CHAMPEIL-DESPLATS l'invite à faire part des problèmes rencontrés au Welcome Desk ou à elle-même. Elle relève également des coquilles dans la convention.

En l'absence d'autres remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la convention CV 2025-457.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 26 ; Abstentions : 3 ; Contre : 0

3) Conventions signées par délégation

La Présidente indique que ces conventions sont mises en ligne et remercie la DAJI³¹ pour ce travail.

La Présidente remercie les élus de leur présence et propose de lever la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est levée à 16 heures 41.

Le Secrétaire de séance

Société H2COM

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND



³¹ Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.